



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dématérialisation des
ACTES BUDGÉTAIRES

COMPRENDRE « @CTES BUDGÉTAIRES »



Trouvez
des réponses
à vos
questions

Direction des collectivités locales et des élections
Bureau des concours financiers et du contrôle budgétaire

Qu'est-ce que « @ctes budgétaires » ?

« @ctes budgétaires » est un outil intégré à l'application « @ctes » dédié à la télétransmission des documents budgétaires.

Il convient de distinguer :

- les **documents budgétaires** (BP, BS, DM et CA)
- les **actes à finalité budgétaire** (délibérations ayant un effet sur le budget)

Doivent être transmis aux services préfectoraux :

- *Via « @ctes budgétaires »* : les **documents budgétaires, scellés par l'application TotEM*** (ou par une fonctionnalité équivalente de votre progiciel de gestion financière) au **format XML, accompagnés des actes à finalité budgétaire qui les concernent au format PDF** (exemple : BP + délibération d'approbation du BP).
- *Via « @ctes »* : les **autres actes à finalité budgétaire** (exemples : délibération d'affectation des résultats, délibération d'approbation du compte de gestion, délibération d'ouverture de crédit, délibération fiscale ou demandant une subvention et délibération actant la tenue d'un DOB) au **format PDF**.

*TotEM (Totalisation et Enrichissement des Maquettes) est un outil libre de droit mis à votre disposition gratuitement par la DGCL (voir « Liens utiles »).

Comment télétransmettre via « @ctes budgétaires » ?

Dans « @ctes budgétaires », chaque enveloppe de télétransmission ne doit contenir qu'un **seul document budgétaire** (au format XML) accompagné obligatoirement de **données annexes**, telles que la **page « Arrêté-Signatures »** et la **délibération afférentes** (scannées au format PDF).

Cet ensemble d'éléments (document budgétaire et données annexes) constitue l'**acte budgétaire**.

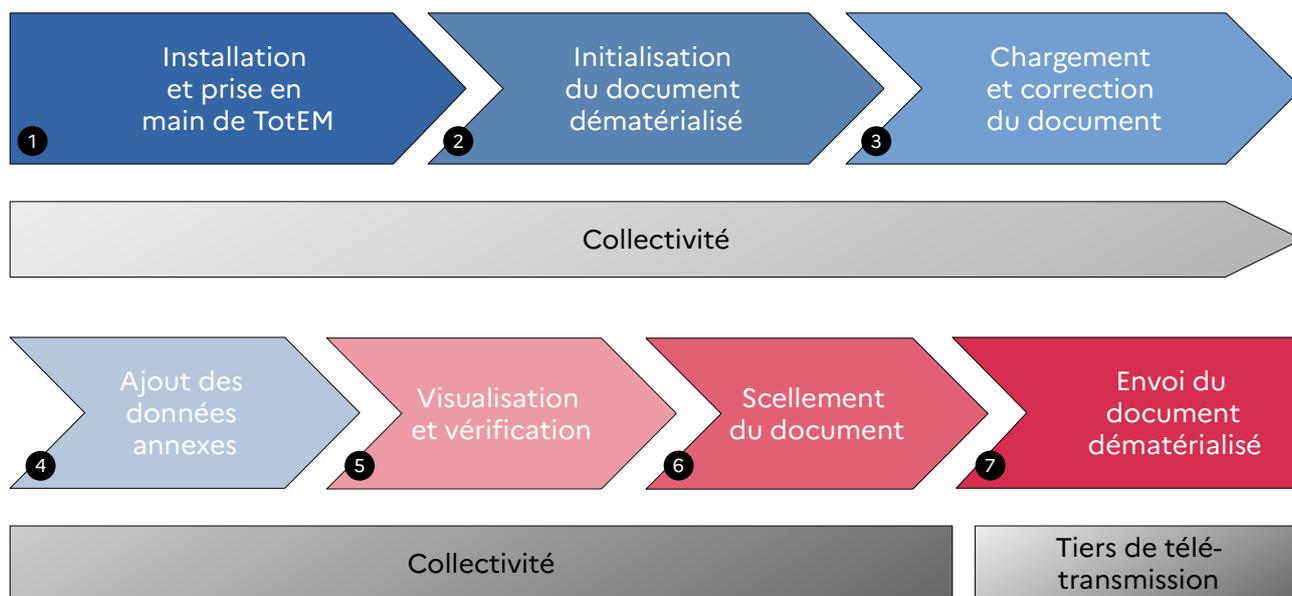
Le fichier XML doit être chargé en premier, suivi des données annexes au format PDF.

L'utilisation d'une **enveloppe dématérialisée unique** (fichier XML + page « Arrêté-Signatures » et délibération afférentes) **évite l'envoi de plusieurs accusés de réception**.

Celle-ci doit obligatoirement être transmise *via* « @ctes budgétaires » selon la combinaison suivante :

- **Nature 5** : Documents budgétaires et financiers
- **Matière 7.1** : Décisions budgétaires

La procédure de dématérialisation des documents budgétaires se décompose donc en **7 étapes** :



Quels sont les avantages ?

Grâce à l'application TotEM et à la prise en charge du flux XML par les progiciels financiers, **un seul et même flux** est nécessaire pour télétransmettre vos documents budgétaires :

- aux agents en charge du **contrôle budgétaire** dans les préfectures (via « @ctes budgétaires »)
- au **comptable** de votre collectivité ou de votre établissement (via le système « Hélios »)

Utiliser « @ctes budgétaires » constitue :

- un **gain de temps** : vos services n'ont plus à saisir plusieurs fois les mêmes informations budgétaires.
- un **gain logistique** : les budgets n'ont plus à être réimprimés pour diffusion à la préfecture.

De plus, les documents budgétaires sont **mis en forme de façon automatique**, conformément aux maquettes réglementaires, et une fonctionnalité de contrôle dans TotEM permet de **détecter les erreurs d'imputation sur le plan comptable**.

« @ctes » vous permet de promouvoir et de prolonger la chaîne de dématérialisation de l'e-administration territoriale (affichage, archivage) et de contribuer à la protection de l'environnement ainsi qu'à l'augmentation de l'efficacité des administrations.

Liens utiles

Télécharger TotEM : <http://www.odm-budgetaire.org/>

Guide d'utilisation de TotEM :

https://www.collectivites-locales.gouv.fr/sites/default/files/migration/utiliser_totem_guide_dutilisation.pdf

Rubrique « télétransmission » du site Collectivités-locales :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/teletransmission>

FAQ support « @ctes budgétaires » : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/31-faq>

Plus d'informations sur le contrôle budgétaire :

<https://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-territoriales/Budgets-des-collectivites-locales>

Contacts :

Préfecture de l'Oise

1 place de la préfecture

60022 BEAUVAIS Cedex

pref-subsventions-dotations@oise.gouv.fr

Chef du bureau des concours financiers et du contrôle budgétaire :

Pierre ROUHIER

pierre.rouhier@oise.gouv.fr – 03 44 06 12 55

Adjointe au chef du bureau des concours financiers et du contrôle budgétaire :

Lucille DECHAIZE

lucille.dechaize@oise.gouv.fr – 03 44 06 12 69

Suivez-nous sur :



Édition : septembre 2022